Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20261102-MP25_029_L2_A1-CC

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_147

Objet : Autorisation de signature de l'avenant 1 au marché M25.029 Fourniture de compteurs, matériels et pièces pour adduction d'eau - AOO - Lot 2 : Fourniture de regards et accessoires regards

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R 2194-8 ;

Vu la délibération n°2025-184 du Conseil communautaire adopté le 16 décembre 2025 autorisant le lancement et la signature de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour la fourniture de compteurs, matériels et pièces pour adduction d'eau – 5 lots (M25.029) ;

Vu la décision communautaire n°2026-045 en date du 10 mars 2026 permettant la signature de l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de compteurs, matériels et pièces pour adduction d'eau – M25.029 AOO lots n°1,2 et 3 ainsi que tous les avenants et documents y afférents avec la société FONDERIE MECANIQUE LENSOISE (62160 BULLY LES MINES) pour un montant maximum annuel de commandes de 40 000,00€HT au titre du lot 2 : Fourniture de regards et accessoires regards ;

Considérant la survenance de nouveaux besoins entrants dans l'objet du marché et non prévus initialement au marché, il convient d'ajouter au bordereau de prix des nouveaux prix concernant les fosses CUBIS et les regards OPENFLEX, dans les conditions prévues à l'article R2194-8 du Code de la commande publique ;

Considérant que ces modifications du contrat en cours d'exécution ne remettent pas en cause son équilibre financier ;

DECIDE

Article 1 : De signer la modification de contrat n°1 relatif au marché M25.029 « Fourniture de compteurs, matériels et pièces pour adduction d'eau - AOO - Lot 2 : Fourniture de regards et accessoires regards » avec le titulaire : FONDERIE MECANIQUE LENSOISE (62160 BULLY LES MINES)

Cet avenant est sans incidence financière sur le montant global du marché.

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 01 NOV. 2026

Le Vice-Président en charge des marchés publics

Jérôme DARQUES